

L'AVENIR DE L'ECONOMIE SOCIALE, mardi 14 février 2012 Jean-Claude SEYS

« L'Economie Sociale au cœur du modèle économique, pour contrer et résoudre certains maux du capitalisme libéral et du collectivisme ».

C'est en ces termes que Jean-Claude Seys, Président de l'Institut Diderot, également fondateur et vice-président du groupe Covéa, s'est exprimé au cours d'un Dialogue du Matin, organisé aujourd'hui au siège de l'Institut.

« A l'heure où la finance mondiale traverse une crise sans précédent, l'économie sociale apparaît comme un mécanisme pouvant aider à résoudre certains défauts du capitalisme libéral et du collectivisme. A ce titre, ce modèle économique devrait faire consensus et son développement constituer une préoccupation permanente de nos gouvernements. »
Jean-Claude SEYS en appelle ainsi aux pouvoirs publics et aux leaders d'opinions en préconisant la création d'un organisme public et la promotion d'une agence de notation sociale.

Ses recommandations :

L'économie sociale offre, du point de vue de l'intérêt général, de nombreux avantages :

- La mobilisation de l'esprit d'initiative, des idées et de l'énergie de groupes humains qui ne pourraient se concrétiser ni au niveau d'individus isolés, ni au sein de sociétés de capitaux. Elles constituent un pari sur la capacité des hommes à œuvrer ensemble ;
- La réponse à des attentes sociales non ou mal satisfaites ;
- Un relais à moindre coût de l'action des collectivités publiques ;
- Un enracinement dans les territoires, où elle développe des activités stables, de long terme et non-délocalisables, adaptées aux besoins de proximité des populations ;
- Le règlement des éventuelles difficultés que pourraient rencontrer des entreprises de l'économie sociale est sans conséquence négative pour la société civile, parce qu'il s'effectue très largement au sein de l'économie sociale elle-même.

Les mutuelles-santé sont ainsi passées de 6 000 à moins de 1 000 en 15 ans, sans qu'ait été requise l'intervention de la puissance publique. De même, les petites coopératives agricoles qui ont connu des difficultés ont été absorbées par des coopératives plus grosses.

Enfin, les mutuelles d'assurances qui ont rencontré des difficultés s'en sont également sorties par elles-mêmes ou avec l'aide de consocœurs.

- Créatrice de sens et de liens, l'économie sociale contribue à la santé morale et mentale de la société contemporaine ;

Tous ces avantages pour la société civile justifient une attitude positive de la part des Pouvoirs Publics qui devrait se traduire par la création d'une instance publique pérenne.

CETTE INSTANCE AURAIT POUR VOCATION DE :

- Promouvoir une définition universelle et labellisée des entreprises ;
- Susciter des études sur l'adaptation de l'économie sociale à la situation géopolitique actuelle ;
- Constituer une base statistique permettant une meilleure appréciation du secteur ;
- Veiller à la non-discrimination à l'égard de l'économie sociale des textes nationaux et européens relatifs aux entreprises ou à leurs activités ;
- Eviter l'écrasement des initiatives par les administrations nationales ;
- Promouvoir la connaissance de l'économie sociale et les enseignements relatifs à ses différents aspects ;
- Canaliser les propositions d'adaptation des textes et règlements spécifiques au secteur ;
- Evaluer en permanence l'intérêt de déléguer certaines fonctions non régaliennes de l'Etat à des structures efficaces et contrôlables ;
- Assurer, en contrepartie, avec leurs organismes représentatifs, le contrôle des structures recevant de l'aide publique.

AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE

- Promotion d'une agence de notation sociale, couvrant la qualité de la gouvernance pour les entreprises recevant des dons ou subventions et non soumises à des obligations spécifiques en la matière (autres que banques et mutuelles donc) ;
- Pour les activités soumises à régulation, communication aux Conseils d'Administration d'un avis annuel du régulateur qui dispose d'éléments de comparaison que ne possèdent pas les conseils.

OPPORTUNITE

- Imposer aux entreprises désirant mettre fin à leurs activités d'en proposer le rachat à leur personnel.

AMELIORER LES CONDITIONS DE FINANCEMENT

- Pour les coopératives, il conviendrait d'étendre à la souscription de leurs actions les mêmes avantages qu'aux actions de société anonyme dans les mêmes conditions (PEA, déduction de l'ISF ou IR par exemple) ;
- Pour les mutuelles, moderniser les conditions d'émission auprès de leurs sociétaires de titres alimentant le fonds social et bénéficiant des mêmes conditions fiscales et réglementaires que les actions de S.A. Ceci étant d'autant plus justifié que leur rémunération, toujours limitée, ne comporte aucun droit sur l'enrichissement de l'entreprise. (Ces titres seraient des emprunts perpétuels à taux variable, cessibles à d'autres sociétaires avec une priorité par rapport à l'émission de nouveaux titres) ;
- Etendre le crédit d'impôt recherche à l'innovation sociale ;
- Les associations ayant une activité économique ne doivent pas être défavorisées par rapport aux autres formes juridiques d'entreprises. Elles doivent pouvoir bénéficier soit des conditions de financement des mutuelles (évoquées ci-dessus), soit d'une extension de la possibilité de recevoir des dons déductibles, à l'instar des associations d'intérêt général, dans la mesure où leur activité économique est d'intérêt général puisqu'elles luttent contre le chômage, grande cause nationale.

Jean-Claude Seys, Président de l'Institut Diderot est également fondateur et vice-président du groupe Covéa qui réunit les mutuelles d'assurance MAAF, MMA et GMF.

L'Institut Diderot est un fonds de dotation pour le développement de l'économie sociale, régi par la loi N°2008-776 du 4 août 2008.

www.institutdiderot.fr

Contacts presse :

- Sophie Bagdikian – 01 53 10 65 12 – 06 80 47 09 80
- Marie-Pierre Michel – 01 53 10 63 57 – 06 07 67 68 76